

Liste des pièces justificatives nécessaires à l'immatriculation d'une micro-entreprise au Registre du Commerce

I- Pièces obligatoires quelque soit votre situation :

1- Imprimé P0 en 2 exemplaires originaux

(CERFA téléchargeable à partir du lien suivant :
https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15253.do)

2- Pour le chef d'entreprise :

- a- Original de la déclaration sur l'honneur de non condamnation et de filiation (modèle disponible au CFE)
- b- Copie de votre pièce d'identité :
 - Si vous êtes de nationalité française : Copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité
 - Si vous êtes résidant en France **et** ressortissant de l'Union Européenne, de l'Islande, de la Norvège, de la Suisse, du Liechtenstein, d'Andorre ou de Monaco : copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité + traduction libre certifiée conforme par l'exploitant
 - Si vous êtes étranger résidant en France d'une autre nationalité : Copie recto-verso de la carte de résident en cours de validité
 - Si vous êtes titulaire d'un titre de séjour temporaire : Copie recto-verso du titre de séjour en cours de validité mentionnant l'autorisation d'exercer une activité commerciale ou portant la mention « vie privée et familiale » ou « compétences et talents » ou « réfugié » ou copie du visa de long séjour portant la mention « passeport talent ». Si le titre de séjour indique une autre mention (étudiant, salarié...), joindre également la demande d'autorisation de modification du titre de séjour émanant de la Préfecture du lieu de résidence.

3- Pour le local dans lequel vous allez exercer votre activité :

a- Lorsque vous créez votre activité :

- Copie du justificatif du local commercial (ex : bail commercial, acte de cession du droit au bail avec la mention de l'enregistrement au service des impôts des entreprises, acte de sous location)
- Ou Copie du justificatif du propriétaire du local, de moins de 3 mois (quittance EDF, loyer, téléphone fixe, dernière taxe foncière ou d'habitation) lorsque le bail n'est pas encore signé + une autorisation d'adresse commerce (modèle disponible à la CCI)
- Ou Copie du contrat de domiciliation dans les locaux d'une entreprise de domiciliation

- Ou si l'exploitant est hébergé (chez un membre de sa famille par exemple) : attestation original d'hébergement + copie du justificatif de domicile de moins de 3 mois aux nom et prénom de la personne qui héberge.

Ces pièces doivent également être produites par le commerçant ambulant dont l'adresse de l'entreprise correspond à l'adresse du domicile.

b- Lorsque vous achetez un fonds de commerce :

- Copie de l'acte d'achat enregistré par le service des impôts des entreprises de Blois
- Copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou Exemple de journal d'annonces légales ayant publié la cession du fonds de commerce
- Si l'acte ne comporte pas le droit à la jouissance du local, copie du justificatif du local

c- Lorsque vous signez un contrat de location-gérance ou de gérance-mandat :

- Copie du contrat de location-gérance ou du contrat de gérance-mandat
- Copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant **le nom du journal et la date de parution** ou exemplaire du journal d'annonces légales ayant publié la mise en location-gérance ou en gérance-mandat.
- Si l'acte ne comporte pas le droit à la jouissance du local, copie du justificatif du local

4- Frais d'enregistrement auprès du Greffe :

Règlement par chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Blois :	
Création d'un fonds de commerce	gratuit *
Achat ou location-gérance	2,82 € *

* Ajouter 8,45 € si dépôt de l'attestation de délivrance de l'information au conjoint commun en biens (modèle disponible à la CCI)

II- Pièces à joindre à votre dossier en fonction de votre situation :

1- Si vous êtes marié sous le régime de la communauté légale :

1 exemplaire de l'attestation de délivrance de l'information donnée par le commerçant à son conjoint sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de sa profession sur les biens communs (modèle disponible au CFE)

- 2- **Si vous souhaitez inscrire votre conjoint ou partenaire pacsé en tant que conjoint collaborateur** (car il va collaborer régulièrement et participer à l'activité de l'entreprise) :
 - a- Pour le conjoint collaborateur, extrait original de l'acte de mariage ou copie du livret de famille à jour ou original de l'extrait d'acte de naissance portant la mention du mariage.
 - b- Pour la personne liée par un pacte civil de solidarité (PACS) : copie du livret de famille (avec la mention du PACS) ou certificat de PACS délivré par le tribunal d'instance ou extrait d'acte de naissance (avec la mention du PACS).

- 3- **Si votre notaire a rédigé une déclaration d'insaisissabilité :**

Copie de l'attestation notariée.

- 4- **Si vous exercez une activité réglementée au regard du Registre du Commerce et des Sociétés**
 - a- Votre activité comprend de la vente de boissons alcoolisées : copie de la licence au nom du dirigeant délivrée par la Mairie (par exemple : bar, restaurant, épicerie ...),
 - b- Vous exercez une activité de transport routier de marchandises : original de l'accusé de réception de l'inscription au registre des transporteurs au nom de l'exploitant individuel délivré par la DREAL d'Orléans.

- 5- **Si vous avez recours à un mandataire pour effectuer votre formalité :**

Original du pouvoir signé par le chef d'entreprise

- 6- **Si vous bénéficiez d'un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE) :**

Pour chaque organisme social (maladie, retraite, URSSAF), une copie du Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE)